



## **PROCÈS VERBAL COMITÉ DIRECTEUR**

### **LUNDI 12 AOUT 2024 – Par voie électronique**

**Présents :** Jonathan BLONDY (Président), Benjamin HAUTIER (Secrétaire de séance), Mmes Alicia BERNARD, Stéphanie BOURDIER, Mathilde DELANNES, Caroline LAUSEILLE, Laetitia LERIN, Nathalie LONGUEVILLE, Chrystèle MARJARIE, Nathalie VAN HEGHE, Natacha VIGIER.

M. Samuel ALLARD, Christophe BARONDEAU, Quentin BERTHELET, Fabrice BOUDY, David CHARRIERAS, José DA SILVA, Quentin DELANNES, Smaïn FEKIRINI, Dr Luc FONTAINE, Vincent GUILLAUMEAU, Jean-Marc LALET, Renaud LEGAL, Olivier MODESTE, Noé RASPADO et Aubin SOLER.

#### **PARTENARIAT SERIPUB 24**

La convention de partenariat entre le District et SERIPUB 24 arrivant à échéance le 30 juin 2024. Après un rendez-vous entre l'instance (Représenté par Jonathan Blondy, le président) et Thomas Combescot, une nouvelle proposition d'accompagnement conséquent du District 24 est effectuée par le partenaire.

Cette dernière est présentée à l'ensemble des membres du Comité Directeur, qui est amené à se prononcer sur la signature d'une nouvelle convention de partenariat avec SERIPUB 24, par renouvellement.

**Vote pour : 23 – Vote contre : 0 – Absentions : 3**

#### **ORGANISATION DE LA PRATIQUE U15 ET U18 FEMININES**

Nos équipes féminines jeunes à 11 ou à 8 auront la possibilité en U15 et U18 d'évoluer suivant leur position géographique ou leur souhait propre dans un championnat en partenariat avec le Lot et Garonne, la Gironde et la Corrèze pour la partie championnat.

Voici les clubs ayant demandé à aller vers la Gironde :

##### **U18F à 11 Niveau LFNA**

TRÉLISSAC APFC

BERGERAC PERIGORD FC

Pourront se qualifier pour le championnat Régional les 2 premières équipes de Gironde et la 1ère équipe du Pôle Dordogne/Lot et Garonne au classement de la phase de brassage.

Les équipes non qualifiées évolueront en Niveau 1 (Élite) Girondine en 2ème phase et en Niveau 2 pour les 1 ou 2 dernières du classement.



# DISTRICT DE FOOTBALL DORDOGNE - PÉRIGORD

UN DISTRICT AU SERVICE DES CLUBS



**Vote pour : 23 – Vote contre : 0 – Absentions : 1**

**NB : Smaïn FEKIRINI, licencié au BERGERAC PERIGORD FC et Laetitia LERIN, licenciée au TRELISSAC ANTONNE PFC ne prennent pas part au vote.**

## **U18F à 11 Niveau 2**

SAS NOTRE DAME

CO COULOUNIEIX CHAMIERES

FCO EYMETOISE

Une première phase de brassage aura lieu et ensuite suivant les classements, passage en Niveau 1 (Élite) ou reste en niveau 2 pour la 2ème phase.

**Vote pour : 25 – Vote contre : 0 – Absentions : 1**

## **U15F à 11 Niveau LFNA**

TRELISSAC APFC

BERGERAC PERIGORD FC

Pourront se qualifier pour le championnat Régional les 2 premières équipes de Gironde et la 1ère équipe du Pôle Dordogne/Lot et Garonne au classement de la phase de brassage.

Les équipes non qualifiées évolueront en Niveau 1 (Élite) Girondine en 2ème phase et en Niveau 2 pour les 1 ou 2 dernières du classement.

**Vote pour : 23 – Vote contre : 0 – Absentions : 1**

**NB : Smaïn FEKIRINI, licencié au BERGERAC PERIGORD FC et Laetitia LERIN, licenciée au TRELISSAC ANTONNE PFC ne prennent pas part au vote.**

## **U15F à 1 Niveau 2**

SAS NOTRE DAME

Une première phase de brassage aura lieu et ensuite suivant les classements, passage en Niveau 1 (Élite) ou reste en niveau 2 pour la 2ème phase.

**Vote pour : 25 – Vote contre : 0 – Absentions : 1**

## **U15F à 8 Brassage**

FCO EYMETOISE

Brassage de niveau et saison régulière en 2ème phase.

**Vote pour : 25 – Vote contre : 0 – Absentions : 1**

**DISTRICT DORDOGNE PÉRIGORD**

17 Av. du Parc, 24430 Marsac-sur-l'Isle

[secretariat@dordogne-perigord.fff.fr](mailto:secretariat@dordogne-perigord.fff.fr)

Tel : 05 53 07 06 11

Page 2 | 3



Nos autres équipes féminines de l'US COQUELICOTS DE MEYRALS, du CO COULOUNIEUX CHAMIERES en U15F à 8 et le FC SABLAT MARCILLAC en U18F à 11 vont s'engager sur les championnats de la Corrèze/Haute Vienne dont les modalités sont à venir.

L'avantage de procéder de cette manière c'est déjà la facturation d'un seul engagement pour nos clubs, et ensuite de permettre à nos équipes de participer à un championnat de qualité afin de progresser.

### ENTENTES JEUNES

Plusieurs demandes d'entente sont soumises au vote, conformément à l'article 8 alinéa A des Règlements Particuliers du District Dordogne Périgord.

#### **U17 et U15 :**

AS NONTRON SAINT PARDOUX - FC JAVERLHAC - SAINT SAUD FOOT

**Vote pour : 26 – Vote contre : 0 – Absentions : 0**

#### **U17 :**

US CHANCELADE MARSAC - AS COURSAC

**Vote pour : 26 – Vote contre : 0 – Absentions : 0**

#### **U15 :**

US CHANCELADE MARSAC - AS COURSAC - AIGLONS RAZACOIS - US ANNESSE ET BEAULIEU

**Vote pour : 26 – Vote contre : 0 – Absentions : 0**

#### **U17 - U15 - U13 :**

FC LA TOUR MAREUIL VERTEILLAC - US TOCANE SAINT APRE

**Vote pour : 25 – Vote contre : 0 – Absentions : 0**

**NB : Noé RASPADO, licencié à l'US TOCANE SAINT APRE ne prend pas part au vote.**

Le Président,

Jonathan BLONDY.

Le Secrétaire de séance,

Benjamin HAUTIER.

« Les décisions prises lors de cette réunion du comité de direction sont susceptibles d'appel devant la Commission régionale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la publication ou de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique à l'adresse ci-après : juridique@lfna.fff.fr , le droit d'examen étant de 114 euros. ».